

GRAND  
LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



# JE VALORISE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES



La collecte  
des biodéchets  
MODE D'EMPLOI

# TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES C'EST ÉLÉMENT'TERRE !

GRAND  
LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



Avec 88 kg d'emballages recyclables triés en moyenne chaque année par habitant et par an (emballages, papiers et verre) et 218 kg de déchets déposés en déchetterie en vue de leur recyclage ou d'une valorisation matière, les habitants de Grand Lac montrent tout l'intérêt qu'ils portent à la bonne gestion de leurs déchets ménagers et à la préservation de l'environnement.

Toutefois **il reste encore une part importante de déchets recyclables et valorisables dans la poubelle ménagère, notamment les déchets compostables.** Les déchets compostables sont essentiellement composés de déchets alimentaires et représentent un tiers de la poubelle ménagère.



Afin de s'inscrire dans les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, Grand Lac déploie un schéma directeur de gestion des biodéchets sur l'ensemble du territoire. Outre les différentes actions de prévention menées depuis quelques années (promotion du compostage domestique, mise à disposition de broyeurs, accompagnement vers des solutions alternatives de valorisation des végétaux à domicile), **Grand Lac propose à tous ses habitants une solution de tri de ses déchets alimentaires. Ainsi, sur certains quartiers et communes, là où le compostage domestique n'est pas envisageable, Grand Lac déploie des points de collecte notamment en centre-ville sur le domaine public et pour les immeubles.**

# Les déchets alimentaires, une ressource à valoriser !



## Composition moyenne de la poubelle ménagère d'un habitant de Grand Lac (données 2021)

### Déchets de jardin 1,2 %

À valoriser en paillage après broyage, en mulching  
ou compostage en complément des déchets alimentaires  
(Exemples : pelouse, branchage, feuilles mortes...)

### Déchets spéciaux 3 %

À déposer en déchetterie  
(Exemples : pots de peinture, piles, ampoules, bois,  
petits appareils électriques et électroniques...)

### Textiles 3,2 %

À déposer dans les bornes textiles  
(Exemples : vêtements, chaussures, maroquinerie...)

### Verre 6 %

À déposer dans le conteneur à verre  
(Exemples : bouteilles, flacons de parfums, pots de confiture...)

### Gaspillage alimentaire 5,4 %

Retrouvez les conseils pour moins gaspiller  
sur [www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)  
(Exemples : produits périmés, restes de repas...)

### Emballages recyclables 18 %

À déposer dans le conteneur jaune  
(Exemples : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, cartons,  
briques alimentaires, papiers...)

### Déchets alimentaires 35 %

À composter ou à déposer dans un point de collecte  
des déchets alimentaires  
(Exemples : épluchures, coquilles d'œufs, coquillages,  
marc de café, essuie-tout...)

### Ordures ménagères résiduelles 28,2 %

À déposer dans le conteneur à ordures ménagères  
(Exemples : textiles sanitaires : lingettes, mouchoirs,  
protections hygiéniques féminines, couches, cotons-tige -  
petits objets en plastique : brosse à dents... - litières animales, balayures...)



**238 kg**  
d'ordures ménagères  
par an et par habitant  
de Grand Lac



# Comment bien trier vos déchets alimentaires à la maison ?

## PLACEZ LE SAC KRAFT DANS LE BIOSEAU

Pour faciliter le tri des déchets alimentaires, Grand Lac vous fournit des sacs kraft et un bioseau.



## DÉPOSEZ VOS BIODÉCHETS DANS LE SAC KRAFT

Épluchures, restes des repas, coquilles d'œufs, sachets de thé, marc de café, essuie-tout et serviettes en papier... Rassemblez vos déchets alimentaires dans le sac kraft et refermez le couvercle du bioseau.



## JETEZ LE SAC KRAFT BIODÉGRADABLE DANS LE POINT DE COLLECTE PROCHE DE CHEZ VOUS

Roulez le haut du sac pour le fermer et déposez-le dans les bacs de collecte. Ils seront collectés et valorisés pour produire un compost à destination des cultures locales.



# Le tri des déchets alimentaires, même en été, c'est possible !

## Quelques conseils en cas de fortes chaleurs



### ATTENTION

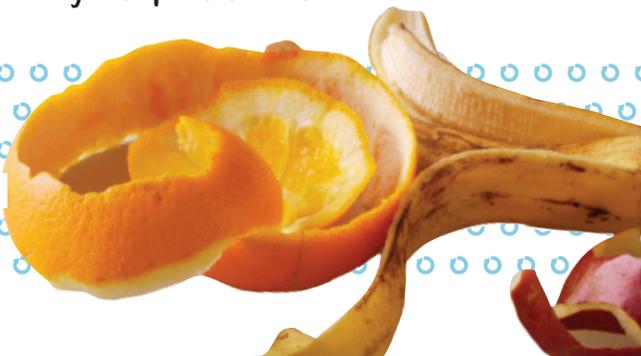
Qu'il soit plein ou pas, jetez votre sac kraft dans le point de collecte plus souvent, au moins 2 fois par semaine



Entre deux utilisations, veillez à refermer votre sac et à bien rabattre le couvercle de votre bioseau pour ne pas attirer les insectes (notamment les mouches). Veillez également à garder votre bioseau propre (il passe au lave-vaisselle).



Pour limiter les jus et les odeurs, ajoutez du papier absorbant (essuie-tout). Pour les fruits juteux (melon, pastèque, tomate...), veillez à vider le jus au préalable dans l'évier.



Et après la collecte,  
que se passe t'il ?

## Un cycle naturel et vertueux : de l'assiette vers un retour à la terre

Les déchets alimentaires correctement triés à la maison puis déposés dans les points de collecte sont collectés puis acheminés par Grand Lac sur une plateforme de compostage de proximité.

**Transformés en compost, ils deviennent une ressource utile à l'agriculture locale, notamment dans la filière « agriculture biologique ».**

Cet amendement organique naturel à haute valeur agronomique est utilisé pour enrichir et améliorer la structure du sol.



# LE MÉMO TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## Les déchets alimentaires acceptés



Épluchures



Restes de repas



Coquilles d'œuf



Sachets de thé/tisane  
Marc de café



Coquillages  
crustacés



Aliments périmés



Coques  
de fruits secs



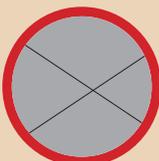
Vieux pain

## Les déchets NON ACCEPTÉS

## ZÉRO PLASTIQUE



Étiquettes  
de fruit



Litières  
d'animaux



Plantes,  
fleurs, herbe  
(même compostables)



Couches



Sacs en  
plastique  
(même compostables)



Filets  
d'emballage

# “JE N’AI PLUS DE SACS KRAFT, OÙ PUIS-JE M’EN PROCURER?”



## LIEUX DE DISTRIBUTION DES SACS KRAFT

### GRAND LAC

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-Les-Bains  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

### RELAIS GRAND LAC DE L'ALBANAIS

60 rue J. Michaud  
73410 Entrelacs  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30,  
le lundi et le jeudi de 13h15 à 16h45

### VOTRE MAIRIE

La mairie de votre commune  
aux jours et horaires d'ouverture  
habituels

Financé  
par



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous,  
consultez le site internet [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)  
Rubrique au quotidien > protection de l'environnement  
> valorisation des déchets > trier et réduire ses déchets  
> la collecte des déchets alimentaires.

### Un doute ? Une question ?

N'hésitez pas à contacter le service valorisation des déchets  
[tri@grand-lac.fr](mailto:tri@grand-lac.fr) - 04 79 61 74 75

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION